



RÈGLEMENTS RÉGIONAUX

VALIDATION	
CD NAQ	17/12/2024
FFE	

NAQ J01 – INDIVIDUEL JEUNES

ZID Poitou Charentes

Qualification jeunes au championnat de France Championnats de ZID jeunes

Dans ce qui suit, les termes « joueur », « licencié », « participant », s'entendent au féminin comme au masculin.

1. ORGANISATION GÉNÉRALE

Chaque département organise son championnat servant de support aux qualifications. Le règlement de ces tournois, élaboré par les CDJE sera validé par le DTR.

Pour la ligue de la Nouvelle Aquitaine, les places qualificatives sont attribuées à l'issue des trois championnats de ZID individuels jeunes : POITOU-CHARENTES, LIMOUSIN et AQUITAINE

Le championnat de ZID prend la forme d'un « open » pour chacune des catégories de U08 à U16, avec, pour chaque catégorie d'âge, un tournoi réservé aux féminines pour les U10, U12, U14, U16.

En cas de nombre de joueurs insuffisant, le nombre de rondes sera adapté au nombre de joueurs et les tournois réservés aux féminines fusionnés avec les tournois mixtes.

Un open supplémentaire est organisé pour permettre joueurs non qualifiés et aux U18 U20 de se préparer en vue du championnat de France.

Les jeunes qualifiés d'office au championnat de France peuvent participer au tournoi de leur catégorie ou participer au tournoi ci-dessus.

2. ORGANISATION DES TOURNOIS

2.1. Inscriptions.

Les CDJE de la ZID communiquent au DTR de la Ligue, la liste de leurs joueurs qualifiés à l'issue des championnats départementaux, augmentée des repêchages prévus règlementairement.



2.4. Constitution des tournois et appariements

2.4.1. Catégories comportant plus de 6 joueurs

Les appariements sont effectués au système Suisse (Règlement FIDE C.04).

2.4.2. Catégories comportant moins de 7 joueurs :

Les tournois féminins et mixte de la même catégorie seront fusionnés.

Si le quorum de 6 joueurs n'est toujours pas atteint, le tournoi de cette catégorie est organisé en fonction du nombre de joueurs :

Jusqu'à 4 joueurs : 3 rondes ALLER et 3 rondes RETOUR, système Berger avec couleurs alternées.

De 5 à 6 joueurs : toutes rondes, système Berger.

La répartition est effectuée le jour du tournoi par l'arbitre principal.

2.4.3 Les U18 et U20 sont regroupés dans un seul open mixte.

Les autres catégories d'âge ne seront pas fusionnées.

3. RÉSULTATS ET CLASSEMENTS

3.1. Décompte des points

Une partie gagnée est comptée un point.

Une partie nulle est comptée un demi-point.

Une partie perdue devant l'échiquier est comptée 0 point.

3.2. Classement

Le classement final de chaque tournoi est effectué par le total des points.

En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs, le départage, pour les tournois en système suisse est effectué en appliquant dans cet ordre les systèmes :

- 1 - Buchholz tronqué
- 2 - Buchholz
- 3 - Performance

En cas d'égalité de points entre plusieurs joueurs, le départage, pour les tournois en toutes rondes est effectué en appliquant dans cet ordre les systèmes :

- 1 - Rencontre directe
- 2 - Sonneborn-Berger
- 3 - Participant le plus jeune

Dans les catégories uniquement mixtes, les classements mixtes et féminins sont séparés.

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre des parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI 3.3.8.



3.3 Titres et récompenses

Les titres suivants sont attribués :

- Au mieux classé dans sa catégorie (féminine ou mixte) : champion du Poitou Charentes
- Au second classé de la catégorie : vice-champion du Poitou Charentes
- Le troisième classé reçoit une médaille de bronze.

3.4 Places qualificatives pour le championnat de France

3.4.1 Répartition des places qualificatives

Mixtes

	U08	U10	U12	U14	U16
PCH	2	2	3	3	3

Féminines

	U08	U10	U12	U14	U16
PCH	1	2	2	3	2

3.4.2 Qualifiés d'office

U10M Loen OURRY
U12M Marius LEFOL
U12M Ruben COLES
U14M Robin COLES
U16F Lisa DUBIN
U16F Eline OURRY

4. ORGANISATION TECHNIQUE ET MATÉRIELLE

4.1. Direction technique et commission d'appel

L'équipe de direction des qualifications au championnat de France des jeunes entérine la liste des joueurs qualifiés pour le championnat de France en s'appuyant sur les résultats de tournoi fournis par les organisateurs.

Cette équipe comprend :

- Le directeur des qualifications : Le Président de la Ligue.
- Le directeur régional de l'arbitrage.
- Les vice-présidents.
- Les responsables jeunes des trois ZID.

La Commission d'Appel du tournoi est constituée par les membres du Comité Directeur de la Ligue présents, éventuellement complétée à 5 personnes par des Présidents de clubs. Aucun membre de la Commission ne doit être impliqué dans le débat.



4.2. Organisation du tournoi.

L'Organisateur assure la gestion matérielle du tournoi notamment les alinéas suivants :

1. Matériel de jeu, espace de jeu, plan des tables, affichages, informatique ;
2. Accueil des joueurs, de leurs familles et/ou accompagnateurs ;
3. Gestion des mesures sanitaires ;
4. Gestion de la buvette ;

4.3. Consignes à l'intention des participants et des spectateurs.

Durant toute la compétition les jeunes sont placés soit sous la responsabilité de leurs parents, soit sous la responsabilité des accompagnateurs désignés par les parents.

Avant la partie, les joueurs vérifient la position des pièces, l'affichage des pendules et leur couleur.

Pendant la partie, les joueurs :

- § ne doivent pas quitter l'espace de jeu sans autorisation (défini comme étant composé de l'aire de jeu + les toilettes) ;
- § doivent éviter toute discussion et toute lecture suspecte ;
- § doivent avoir une attitude convenable et une tenue correcte ;
- § ne doivent pas manipuler violemment les pendules en particulier pendant les zeitnots.

Le transport de matériel de communication est interdit dans l'espace de jeu.

Un téléphone portable découvert en cours de partie entraîne la perte de la partie pour son détenteur.

Après la partie, les joueurs remettent les pièces en place et le gagnant, ou les blancs en cas de partie nulle, apporte à l'arbitre les deux originaux des feuilles de parties signés avec mention d'un résultat identique.

Blitz et analyses sont interdits dans la salle du tournoi.

Un joueur absent lors d'une ronde, sans avoir prévenu l'arbitre, sera considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié pour la ronde suivante.

Les accompagnateurs ou spectateurs ne sont pas admis dans l'aire de jeu pendant les parties. L'accès à l'aire de jeu n'est autorisé que pour les joueurs, les arbitres, les membres de l'organisation.

Les joueurs qui ont terminé leurs parties deviennent spectateurs et doivent donc quitter l'aire de jeu.